



Jean-José Ségéric : **La Chine et le Traité de Versailles (1919) - Une trahison occidentale** ; Recherches asiatiques, L'Harmattan, 2014 ; 278 pages.

Au tout début de la Première Guerre mondiale, le Japon qui avait choisi le camp des Alliés (Grande-Bretagne, France, Russie) chassa les Allemands à la fois de leur base comptoir de Kiao-Tchéou au Shantung, position acquise par le procédé de la canonnnière en 1898, et des autres possessions coloniales acquises dans le Pacifique. Contre toute attente, au lieu de rétablir immédiatement la pleine souveraineté de la Chine sur sa province, les décideurs du Traité de Versailles transférèrent au Japon les droits allemands sur le Shantung. Il avait été donné satisfaction au chantage japonais au détriment de la Chine pour sauver la SDN. Le danger aurait été évité d'une alliance Japon-Russie-Allemagne. La Chine s'estima trahie par l'Occident, à juste titre.

La Chine, qui s'était déclarée neutre le 6 août 1914, avait cependant à son actif sa modeste et tardive participation à la Grande Guerre auprès des Alliés à partir du 14 août 1914. L'image de la Chine était bonne à Paris et elle avait la sympathie générale de l'Amérique qui aimait peu le Japon. Elle avait cependant contre elle d'être faible politiquement et militairement à cause de deux gouvernements rivaux, l'un à Pékin et l'autre à Canton.

La Chine fut présente à la Conférence de la paix de 1919 à Paris en tant qu'alliée des puissances victorieuses de la Grande Guerre ayant « des intérêts particuliers ».

L'affaire du Shantung est l'histoire de la perte de souveraineté de la Chine sur une de ses provinces, du fait d'une puissance coloniale – l'Empire allemand – et de l'impossibilité de la recouvrer qui lui fut opposée par la Conférence de la paix qui n'apporta aucun apaisement ! En octobre 1914, cette province avait été prise par la flotte japonaise après des opérations de bombardement aérien, à la suite d'un *ultimatum* à l'Allemagne, donc au tout début de la Grande Guerre. Dès le 18 janvier 1915, le Japon présentait une série de 21 exigences, portée à 25 par le Conseil japonais ; Pékin refusa ces humiliantes injonctions. Les États-Unis réagirent, stipulant que tout accord imposé par la force serait un sujet de dissension. À la Conférence de la paix, les Japonais eurent « carte blanche en Chine » et pour les Américains simplement intérêts économiques ! Les événements se précipitèrent, le 30 janvier 1917, l'Allemagne se lança dans une guerre sous-marine à outrance et des navires américains furent touchés. Les États-Unis entrèrent en guerre le 6 avril 1917.

Dans le domaine stratégique, cet exemple témoigne de la myopie et de l'inconséquence des grandes puissances occidentales à la fois devant la mutation de la Chine et son aspiration à être respectée, et devant l'expansionnisme à outrance du Japon. On peut dire de cette période qu'elle est celle de l'incubation de la grande révolution chinoise qui,

au sens large, s'étend de 1850 à 1950, des Taïpings à la République populaire de Chine. Certes les révoltes en Chine ont été une calamité chronique.

La première guerre de l'opium (1839 à 1842) avait marqué les débuts de l'intrusion occidentale en Chine par des méthodes pernicieuses. Par un édit de 1757, l'empereur Qianlong avait fermé les frontières maritimes de la Chine ; il avait concentré les échanges dans le seul port de Canton. Le Traité de Nankin du 29 août 1842 est issu d'un coup de force britannique contre le droit souverain chinois de légiférer chez lui ! Les demandes sont époustouflantes comme la cession de Hong Kong à perpétuité, dont l'occupation durera jusqu'en 1997, sans parler du règlement d'une somme du tiers des recettes du gouvernement. La deuxième guerre de l'opium eut lieu entre 1856 et 1858.

Les représentants des 27 pays alliés furent présents à la Conférence de la paix, l'Allemagne n'y fut pas conviée, ni même consultée. Le texte du traité lui fut soumis le 7 mai 1919. Les deux principaux chantiers furent de régler les conséquences de la guerre et d'organiser la paix. En réglant le sort de l'Allemagne et de ses alliés, la carte de l'Europe du centre fut redessinée. Les deux empires centraux des Hohenzollern et des Habsbourg en firent les frais, mais aussi la Russie, alliée qui avait fait défection en 1917. La France récupérait l'Alsace-Lorraine. L'autre chantier fut d'instaurer un système de sauvegarde de la paix entre les Nations. Le Traité de Versailles fut signé le 28 juin 1919, et la société des Nations, dont le texte du Pacte fut intégré au Traité (Partie 1), fut officiellement créée le même jour. Notons que le Sénat américain avait refusé de voter le Traité bien que le président Woodrow Wilson avait été très allant dans ce dossier. La résolution fut revotée positivement, le 19 mars 1920. Les États-Unis ont réglé seuls le cas du Japon vaincu. L'URSS solda la question en Europe par l'occupation autoritaire de territoires nécessaires à la construction d'un glacis protecteur, le « rideau de fer ».

Le Traité de Versailles de 1919 a été un compromis de circonstance imposé à l'Europe. L'affaire du Shantung a alimenté un juste ressentiment de la Chine à l'égard de l'Occident. L'Allemagne de la République de Weimar tenta de faire réviser le Traité, l'admission de ce pays comme membre permanent de la SDN eut lieu le 8 novembre 1926.

Maurice Kopecky

**Source : Revue Défense Nationale, décembre 2014**